



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Francis Delpétiée, *Conseiller communal-Président* ;
Benoît Cerexhe, *Bourgmestre* ;
Serge de Patoul, Damien De Keyser, Pascal Lefèvre, Christophe De Beukelaer, Caroline Persoons,
Dominique Hamel, Caroline Lhoir, Helmut De Vos, *Échevins* ,
Jean-Claude Laes, Claude Carels, Béatrice de Spirlet, Philippe van Cranem, Anne-Charlotte d'Ursel,
Carla Dejonghe, Vincent Jammaeis, Françoise de Callatay-Herbiet, Christine Sallé, Priscilla de
Bergeyck, Joelle Raskin, Michel Vandercam, Alexia Bertrand, Georges Dallemagne, Aymenc de
Lamotte, Tanguy Verheyen, Aurélien de Bauw, Cécile Vainsel, Marina Vamvakas, Sophie Liègeois,
Claire Renon-Tihon, *Conseillers communaux* ,
Anne-Marie Claeys-Matthys, *Présidente du C.P.A.S.* ,
Georges Mathot, *Secrétaire communal*.

Excusés

Willem Draps, Alexandre Pirson, *Conseillers communaux*

Séance du 22.09.15

#Objet : CC - Voirie - Place Dumon - Travaux de réaménagement - Maîtrise d'ouvrage - Transfert de propriété - Financement - Convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune - Approbation - Exercices 2015 et suivants#

Séance publique

LE CONSEIL,

Considérant que la place Dumon sise à 1150 Woluwe-Saint-Pierre est composée d'une partie centrale qui est une voirie communale appartenant à la commune (ci-après "Voirie A") et d'une partie de voirie régionale appartenant à la Région de Bruxelles-Capitale (ci-après "Voirie B"), telles que représentées au plan n° 6322 dressé par les services techniques communaux ;

Considérant que la Commune et la Région souhaitent procéder à d'importants travaux de réaménagement de la place Dumon, tant en ce qui concerne la partie communale "Voirie A" que la partie régionale "Voirie B" ;

Vu la délibération du Conseil communal du 23.04.2013 portant, notamment, choix du mode de passation et fixation des conditions du marché n° 2013.063/Px//2013 E019.01/TP.OL-PS de l'exercice 2013 relatif à l'étude pour le réaménagement de la place Dumon et des alentours ;

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 19.12.2013 portant, notamment, désignation de l'association momentanée ARTGINEERING et H + N + S LANDSCHAPSARCHITECTEN, Mullerkade 173, 3024 EP Rotterdam (Pays-Bas), en qualité d'attributaire dudit marché ;

Considérant que la Région est disposée à mettre à la disposition de la Commune un financement pour réaliser les travaux de réaménagement, la Commune assumant en contrepartie la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des travaux et cédant la "Voirie A" à la Région, selon les conditions et modalités à convenir entre parties dans une convention ;

Considérant les négociations intervenues entre parties ;

Considérant qu'aux termes de la convention, la Région met à disposition de la Commune un financement d'un montant de 3 611.358,02 EUR en vue de l'organisation et de l'exécution de l'étude et des travaux de réaménagement de façade à façade de la "Voirie A" (partie communale) et de la "Voirie B" (partie régionale),

incluant l'adaptation des carrefours adjacents, tel que délimité au périmètre d'intervention sur le plan n° 6322 ; que la Commune assumera la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des travaux de réaménagement ; qu'en contrepartie la commune marque son accord sur le transfert à titre gratuit à la Région de la "Voirie A" telle qu'elle figure en vert sur le plan n° 6322 avec transfert de propriété pour son incorporation à la voirie régionale, la Région assumant ensuite ses responsabilités de propriétaire et de gestionnaire de la voirie transférée et octroyant à la commune le droit d'organiser tout événement, activité, marché ambulant, de délivrer toutes les autorisations administratives et autorisations de voirie requises sur la "Voirie A" et de percevoir les revenus liés à ces activités ,

Considérant que le montant du financement de 3.611.358,02 EUR sera liquidé en deux tranches : une première tranche de 90 %, immédiatement après la notification à la Commune de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale lui octroyant le financement et après la notification à la Région de la décision du Conseil communal approuvant la présente convention devenue exécutoire, et une seconde tranche de 10 % (solde) après la réception provisoire des travaux et sur présentation d'une déclaration de créance, accompagnée du décompte final des dépenses et recettes ;

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 09.07.2015 portant accord de principe sur l'opération et s'engageant à soumettre au Conseil communal lors de sa séance du 22.09 2015, pour approbation, les termes de la convention à intervenir entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune relativement aux conditions et modalités de financement des travaux de réaménagement de la place Dumon avec transfert de propriété de la "Voirie A" à la Région de Bruxelles-Capitale ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE :

- 1 d'approuver, dans le cadre des travaux de réaménagement de la place Dumon et des alentours, le plan n° 6322 dressé par les services techniques communaux, ci-annexé ,
- 2 d'approuver, dans le cadre des travaux de réaménagement de la place Dumon et des alentours, la convention entre la Commune et la Région de Bruxelles-Capitale fixant les conditions et modalités du financement des travaux de réaménagement, ci-annexée ,
3. de marquer accord sur le transfert à titre gratuit à la Région de la "Voirie A" telle qu'elle figure en vert sur le plan n° 6322 ci-annexé, avec transfert de propriété pour son incorporation à la voirie régionale, selon les conditions et modalités reprises à la convention susmentionnée ,
- 4 d'inscrire, d'une part, un crédit de recette d'un montant de 3.611.358,02 EUR à l'article 4210/664-51 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2015 (perception de subsides en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale) et, d'autre part, un crédit de dépense d'un montant de 3.611.358,02 EUR à l'article 4210/955-51 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2015 (prélèvement de subsides en faveur du FRE-Subside Réaménagement place Dumon, en abrégé FRE-Dumon), afin de permettre, dans le respect des règles comptables et budgétaires, la perception et le prélèvement en vue de la mise en réserve des subsides en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale au cours de l'année 2015 mais également le prélèvement sur Fonds de Réserves Extraordinaires desdits subsides et le financement des travaux au cours des années 2016 et/ou suivantes dans le cadre du réaménagement de la place Dumon ;
- 5 d'intégrer, dans la comptabilité communale lors des prochaines modifications budgétaires du service extraordinaire de l'exercice 2015 (MB. 04 - 2015), lesdites inscriptions de crédits.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

31 votants . 31 votes positifs

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE

Le Secrétaire communal,
(s) Georges Mathot

Le Président,
(s) Francis Delpérée

POUR EXTRAIT CONFORME
Woluwe-Saint-Pierre, le 23 septembre 2015

Le Secrétaire communal,

Pour le Bourgmestre
L'Echevin délégué,

Georges Mathot

Damien De Keyser



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Francis Delpéiée, *Conseiller communal-Président* ,
Benoît Cerexhe, *Bourgmestre* ;
Seige de Patoul, Damien De Keyser, Pascal Lefèvre, Christophe De Beukelaer, Caroline Persoons,
Dominique Harmel, Caroline Lhoir, Helmut De Vos, *Échevins* ;
Willem Draps, Jean-Claude Laes, Claude Carels, Béatrice de Spirlet, Philippe van Cranem, Anne-
Charlotte d'Ursel, Carla Dejonghe, Françoise de Callatay-Herbiet, Christine Sallé, Priscilla de
Bergeyck, Joelle Raskin, Alexia Bertrand, Georges Dallemagne, Alexandre Pinson, Aymeric de
Lamotte, Tanguy Verheyen, Aurélien de Bauw, Cécile Vaincel, Marina Vamvakas, Sophie Liégeois,
Claire Renson-Tihon, *Conseillers communaux* ;
Anne-Marie Claeys-Matthys, *Présidente du C.P.A.S.* ,
Georges Mathot, *Secrétaire communal*

Excusés

Michel Vandercam, Odile Callebaut, *Conseillers communaux*

Séance du 29.11.16

**#Objet : CC - Voirie - Réaménagement de la place Dumon et des alentours - Construction d'un pavillon -
Marché de travaux - Appel d'offres ouvert - Inscription de crédits complémentaires - Financement -
Demande de subsides - Exercice 2016#**

Séance publique

LE CONSEIL,

Vu la nouvelle loi communale, telle que modifiée par dispositions fédérales et régionales, notamment l'article 117 alinéa 1 ;

Vu la loi du 15.06.2006, telle que modifiée, relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, notamment l'article 25 ;

Vu l'arrêté royal du 15.07.2011, tel que modifié, relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14.01.2013, tel que modifié, établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu la délibération du Conseil communal du 30.08.2016 portant, notamment, choix du mode de passation et fixation des conditions du marché n° 2016.080/A//2016.E014.01-E102.01/VOIRIE OL-XV de l'exercice 2016 relatif au réaménagement de la place Dumon et de l'avenue Baron d'Huart (entre la place Dumon et la rue Félix De Keuster) ainsi qu'à la construction d'un pavillon et d'un auvent, marché qui se compose d'une tranche ferme (réaménagement de la place Dumon et construction d'un pavillon et d'un auvent) avec possibilité d'affermissement d'une tranche conditionnelle (réaménagement de l'avenue Baron d'Huart entre la place Dumon et la rue Félix De Keuster) ;

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 17.11.2016 portant, notamment, attribution, commande de la tranche ferme et engagement des crédits dans le cadre dudit marché ;

Considérant que, d'une part, les crédits nécessaires d'un montant de 3.862.500,00 EUR inscrits à l'article 4210/731-60//080 (travail 014) du service extraordinaire du budget de l'exercice 2016 (budget de base et M.B 02) pour le réaménagement de la place Dumon (la construction d'un auvent incluse) et de l'avenue

montant de 100.000,00 EUR à l'article 4210/995-51 (FRE-Produits Vente Propriétés) du service extraordinaire du budget de l'exercice 2016 ;

- un crédit de dépense d'un montant de 4.000,00 EUR à l'article 1370/743-52//080 (travail 007) du service extraordinaire du budget de l'exercice 2016 et un crédit de recette d'un montant de 4.000,00 EUR à l'article 1370/995-51 (FRE-F.060) du service extraordinaire du budget de l'exercice 2016 ;

- un crédit de dépense d'un montant de 92.000,00 EUR à l'article 7220/724-60//081 (travail 034) du service extraordinaire du budget de l'exercice 2016 et un crédit de recette d'un montant de 92.000,00 EUR à l'article 7220/995-51 (FRE-Produits Vente Propriétés) du service extraordinaire du budget de l'exercice 2016 ;

- un crédit de dépense d'un montant de 20.000,00 EUR à l'article 9220/725-60//093 (travail 094) du service extraordinaire du budget de l'exercice 2016 et un crédit de recette d'un montant de 20.000,00 EUR à l'article 9220/995-51 (FRE-F.060) du service extraordinaire du budget de l'exercice 2016 ;

3. d'intégrer dans la comptabilité budgétaire, lors de la modification budgétaire de clôture de l'exercice 2016, ces inscriptions de crédits ;

4. de financer la dépense concernant la tranche ferme portant sur le réaménagement de la place Dumon et la construction d'un auvent, au moyen de :

- fonds à prélever sur le Fonds de Réserves Extraordinaires " FRE-Produits Vente Propriétés " ;

- fonds à prélever sur le Fonds de Réserves Extraordinaires "FRE-Subsides" ;

- fonds à prélever sur le Fonds de Réserves Extraordinaires "FRE-F.060" ;

5. de financer la dépense concernant la tranche ferme portant sur la construction d'un pavillon, au moyen :

- d'un emprunt à conclure auprès d'un organisme financier ;

- de fonds à prélever sur le Fonds de Réserves Extraordinaires "FRE-F.060" ;

6. de solliciter des subsides complémentaires auprès de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil approuve le projet de délibération

31 votants : 20 votes positifs, 11 votes négatifs.

Non : Willem Draps, Jean-Claude Laes, Claude Carels, Anne-Charlotte d'Ursel, Carla Dejonghe, Christine Sallé, Alexia Bertrand, Aymeric de Lamotte, Tanguy Verheyen, Aurélien de Bauw, Sophie Liégeois.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE

Le Secrétaire communal,
(s) Georges Mathot

Le Président,
(s) Francis Delpérée

POUR EXTRAIT CONFORME
Woluwe-Saint-Pierre, le 08 décembre 2016

Le Secrétaire communal,

Pour le Bourgmestre .
L'Echevin délégué,

Georges Mathot

Damien De Keyser



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

| | |
|-----------------|--|
| Présents | Francis Delpéiée, <i>Conseiller communal-Président</i> ; Benôit Cerexhe, <i>Bourgmestre</i> , Seige de Patoul, Damien De Keyser, Pascal Lefèvre, Christophe De Beukelaer, Caroline Persoons, Dominique Harmel, Caroline Lhoir, Helmut De Vos, <i>Échevins</i> , Jean-Claude Laes, Béatrice de Spirlet, Philippe van Cranem, Anne-Charlotte d'Ursel, Françoise de Callatay-Herbiet, Priscilla de Bergeyck, Michel Vandercam, Alexandre Pirson, Aymeric de Lamotte, Tanguy Verheyen, Aurélien de Bauw, Cécile Vainsel, Claire Renson-Tihon, <i>Conseillers communaux</i> ; Georges Mathot, <i>Secrétaire communal</i> |
| Excusés | Willem Draps, Claude Carels, Carla Dejonghe, Christine Sallé, Joelle Raskin, Alexia Bertrand, Georges Dallemagne, Manna Vamvakas, Sophie Liègeois, Odile Callebaut, <i>Conseillers communaux</i> |

Séance du 21.11.17

**#Objet : CC - Voirie - Réaménagement de la place Dumon et des alentours - Marché de travaux -
Modification du marché - Livraison et placement de l'éclairage - Convention entre la Région de
Bruxelles-Capitale et la commune - Approbation - Dispositions - Exercice 2017#**

Séance publique

LE CONSEIL,

Vu la délibération du Conseil communal du 22.09.2015 portant, notamment, approbation de la convention entre la Commune de Woluwe-Saint-Pierre et la Région de Bruxelles-Capitale fixant les conditions et modalités du financement des travaux de réaménagement de la place Dumon et des alentours à concurrence de 3.611.358,02 EUR ,

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 17 11.2016 portant, notamment, attribution du marché n° 2016.080/A//2016 E014 01-E102.01/VOIRIE.OL-XV de l'exercice 2016 relatif aux travaux de réaménagement de la place Dumon et des alentours à la N.V. KRINKELS, Sint-Annadreef 68B, 1020 Brussel, B.C.E. 0821.547.933, moyennant la somme de 4.124.931,49 EUR, hors T.V.A., soit 4 991.167,10 EUR, T.V.A. de 21 % comprise ;

Vu la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 12.10.2017 portant, notamment, approbation d'une modification du marché initial, à savoir la livraison et le placement de l'éclairage moyennant la somme de 173.375,41 EUR, hors T.V.A., soit 209.784,25 EUR, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant que la Région est disposée à mettre à la disposition de la Commune un financement pour réaliser la livraison et le placement de l'éclairage, la Commune assumant en contrepartie la maîtrise de l'ouvrage, selon les conditions et modalités reprises dans la convention ci-annexée ;

Considérant qu'aux termes de ladite convention, la Région met à disposition de la Commune un financement d'un montant de 209.784,25 EUR en vue de la livraison et du placement de l'éclairage place Dumon ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE, dans le cadre des travaux de réaménagement de la place Dumon et des alentours et plus particulièrement dans le cadre de la livraison et du placement de l'éclairage :

1. d'approuver la convention entre la Commune de Woluwe-Saint-Pierre et la Région de Bruxelles-

- Capitale fixant les conditions et modalités du financement de ces travaux, convention ci-annexée ,
2. d'inscrire dans ce cadre un crédit de recette d'un montant de 209 784,25 EUR à l'article 4210/664-51//080 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2017

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de délibération.
23 votants . 23 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Georges Mathot

Le Président,
(s) Francis Delpéée

POUR EXTRAIT CONFORME
Woluwe-Saint-Pierre, le 24 novembre 2017

Le Secrétaire communal,

Pour le Bourgmestre ·
L'Echevin délégué,

Georges Mathot

Damien De Keyser